

l'on avait le soin de faire provision pour les avis donnés et les échéances fixes.

L'étude de M. Barbeau n'en est pas moins un document important dans la discussion sur la théorie du dépôt qu'a soulevée la suspension de la banque du Peuple et nos lecteurs nous sauront gré de la leur avoir signalée.

GREATER MONTREAL

Tandis que le mouvement de la population dans Montréal se ralentit au point qu'on peut le croire complètement arrêté ou même rétrograde, il se forme autour de la ville de petits noyaux de population qui, tôt ou tard, devront être réunis à la grande cité, dont ils forment actuellement les satellites, vivant de sa vie et bénéficiant de tous ses avantages.

Ce qui a contribué le plus à cet éparpillement de la population, c'est d'abord, la cherté des loyers, conséquence immédiate des lourdes taxes que nous a values l'extravagance des dépenses du conseil de ville, et, en second lieu, les grandes facilités de communications données par les chemins de fer et les tramways.

A ces deux forces d'expulsion est venue se joindre la force d'attraction de terrains à vendre à bon marché.

Suivant la loi qui entraîne la population de l'est à l'ouest, c'est vers le nord-ouest et l'ouest surtout que se sont portés les éléments désagrégés de notre population montréalaise. L'établissement à Hochelaga et à Maisonneuve de grandes industries, fabriques de cotonnades, raffinerie de sucre, etc., avait, un instant, fait dévier ce mouvement vers l'est, et les travaux des docks projetés le ramèneront dans cette direction; mais depuis quelques années, Maisonneuve et Hochelaga sont presque stationnaires, tandis que de nouveaux villages s'établissent vers le nord, au quartier St Denis, et entre les rues Amherst et St Denis, où une nouvelle paroisse vient d'être érigée. La partie ouest de Mile End se couvre de résidences destinées à l'occupation par des familles aisées, qui forment l'agglomération connue sous le nom de Montréal Annexe. Un peu plus loin, autour des ateliers du Pacifique, se groupent des habitations d'ouvriers auxquelles on a donné le nom de village Charest, du nom du Révérend économiste de l'Institution des Sourds Muets.

Au Côteau St-Pierre, une nouvelle paroisse vient aussi d'être

formée, qui renferme dans ses limites le village de Montréal Jonction, dont le nom a été maladroitement changé en celui de Montréal Ouest. La Côte St-Antoine continue à attirer nos concitoyens anglais. Au pied de la côte, St-Henri voit s'élever un quartier neuf et bien bâti, tandis que la population ouvrière se construit des maisons plus modestes entre la voie du Grand Tronc et le canal Lachine. Plus à l'ouest, le village Turcot, voit s'élever de nouvelles constructions. St-Gabriel et Verdun, au sud ouest, participent aussi au mouvement.

Une bonne partie de cette population travaille en ville, le reste se groupe autour des industries locales qui ont, les premières, montré le chemin de l'émigration dans la banlieue.

L'idée d'imposer une taxe sur ces fugitifs qui ne viennent en ville que pour y gagner leur salaire, devait venir à nos échevins aux abois. A première vue, cette idée paraît équitable, puisqu'ils font concurrence aux ouvriers et aux employés résidant en ville et y payant taxe. On objecte bien que, s'il ne résident pas en ville, du moins ils y dépensent une grande partie de leurs salaires. Mais s'ils le font, c'est parce que la ville leur fournit ce dont ils ont besoin à meilleur marché que la localité où ils résident. Ils se logent dans la banlieue, parce que les loyers y sont moins chers, et ils s'habillent en ville, parce que les vêtements y sont moins chers. Ainsi, non-seulement ils bénéficient de l'industrie de la ville, qui leur fournit leur salaire; mais ils bénéficient aussi de son commerce qui leur diminue le coût de la vie.

Mais comment percevoir cette taxe? Nous avouons que nous ne voyons, pour le moment, aucun moyen pratique et raisonnable de le faire.

A notre avis, le moyen de faire cesser cette anomalie et de rendre à Montréal les sources de revenu qui s'enfuient ainsi au dehors, ce serait d'annexer toute cette banlieue où se sont réfugiés les refractaires à la taxe. Le *Greater Montreal* pour employer l'expression américaine, c'est-à-dire le Montréal agrandi devrait comprendre dans ses limites: Maisonneuve, le village DeLorimier, Mile-End avec Montréal Annexe et le village Charest; la Côte St-Antoine, Notre-Dame de Grâce, Montréal Ouest, le groupe de maisons qui entoure la station de Blue Bonnets, le village Turcot, St-Henri, Ste-Cunégonde, Verdun et la Côte St-Paul.

Toutes ces localités tirent leur subsistance de Montréal et ne contribuent pas à ses revenus; toutes bénéficieraient en même temps de l'annexion, qui leur assureraient les services municipaux de la police, des pompiers, de la voirie, de l'éclairage, de l'hygiène, etc.

Il y aurait évidemment lieu de modifier en leur faveur quelques articles de la législation civique, de manière à ne pas taxer les terres encore en culture qui y sont enclavées sur le même pied que les terrains à bâtir; de manière aussi à leur assurer une participation raisonnable dans les améliorations futures. Mais, ces points réglés, il est à peu près certain qu'il n'y aurait nulle part d'opposition raisonnable à l'annexion.

Il y a bien la question des privilèges acquis par la Montreal Water & Power Company. Mais cette question peut être réglée en quelques jours par la mise en liquidation forcée de la compagnie et le rachat de ses privilèges, à l'enchère. D'ailleurs, l'annexion règle d'elle-même toute la difficulté; la compagnie, d'après sa charte, n'ayant pas le pouvoir de faire des opérations dans la cité de Montréal et, en cas d'annexion, pouvant être expropriée sur six mois d'avis; de sorte que, quand même la compagnie ne serait pas insolvable, comme elle l'est, il n'y aurait pas lieu de s'en préoccuper davantage.

Nous sommes étonné que personne n'ait songé à cette solution de nos difficultés, ni à l'hôtel de ville, ni à l'Association Immobilière, ni à l'Association des Contribuables. Dans l'état actuel des choses, il est un peu tard pour la faire entrer dans le programme des amendements à la charte. Mais au moins, on peut la mettre devant le public, la discuter et en faire un article du programme des candidats aux prochaines élections municipales. Nous ferons en sorte qu'elle ne soit pas perdue de vue d'ici là.

LES CHEMINS DE LA CAMPAGNE

Si chaque village de la province possédait une station de chemin de fer, les cultivateurs voudraient avoir une voie de garage partant de la porte de chaque grange. Il nous semble que l'on a exagéré l'importance des chemins de fer et que l'on a complètement perdu de vue l'immense importance de bons chemins pour aller de la ferme à la station du chemin de fer. On ne saurait nier que les grandes